



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 11 janvier 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 11 JANVIER 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 21 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Aide financière pour la mise en commun d'infrastructures en milieu municipal
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Test annuel APRIA
 - c) Autorisation au ministère de la sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la loi sur la sécurité incendie au coordonateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.
 - d) Approbation du rapport de l'an 5 (Shéma couverture de risque)
 - e) Radios portatives
7. Correspondance
8. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Nomination des membres du CCU
9. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2018
 - c) Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem
 - d) Bâtiment piste cyclable: Installation de caméras
 - e) Nettoyage du puits St-Martin



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en janvier 2018
 - b) Comptes à payer pour le mois de janvier 2018
 - c) Comptes payés durant le mois de décembre 2017
11. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (13,821.63\$)
 - b) Article Promotionnel Daniel Dupuis (2,005.51\$)
 - c) Refuge A.M.R. (2,018.67\$)
 - d) Mangeons Maison (2,114.39\$)
 - e) BC2 Groupe Conseil inc. (2,127.04\$)
 - f) Toromont Cat (2,567.25\$)
 - g) Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. (2,751.35\$)
 - h) Iclis (2,793.89\$)
 - i) Emco Corporation (3,391.76\$)
 - j) SOLutions Solu-NET inc. (3,569.97\$)
 - k) Fédération Québécoise des Municipalités (3,572.16\$)
 - l) CLD des Jardins-de-Napierville (3,698.30\$)
 - m) Telmatik (3,914.90\$)
 - n) Cummins Est du Canada SEC (4,943.93\$)
 - o) Le buffet du chef (5,194.57\$)
 - p) Les équipements Lapierre inc. (12,453.98\$)
 - q) L'atelier Urbain (9,749.88\$)
 - r) PG Solutions inc. (20,488.56\$)
12. Permis d'exploitation de salles publiques
13. Ministère des Transports : Permis d'intervention
14. Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault
15. Programme Emploi-Été 2018
16. Demande de don ou commandite
 - a) Festival de la Saint-Valentin
 - b) Société d'histoire des XI
 - c) Club de patinage artistique
17. Contribution financière: Croix-Rouge canadienne
18. Contributions financières
 - a) Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Infrastructures
 - b) Regroupement des personnes handicapées
19. Demande d'appui: Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités
20. Avis de motion règlement numéro 421-2 (Pouvoir d'autorisation des dépenses)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

21. Programme TECQ 2014-2018: Remboursement du fonds d'administration (396,85\$)
22. Varia
23. Public: Période de questions
24. Levée de l'assemblée

2018-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2018-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2018-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017

Résolution #2018-01-002 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 21 décembre 2017

Résolution #2018-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (Budget) du 21 décembre 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) tenue le 21 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017

Résolution #2018-01-004 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2017.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de janvier 2018.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-01-005 Aide financière pour la mise en commun d'infrastructures en milieu municipal

Résolution #2018-01-005 : Aide financière pour la mise en commun d'infrastructures en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire implanter une surface de Dek Hockey sur le site des Loisirs de Napierville en 2018;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une demande de subvention relativement à l'implantation du futur site de Dek hockey à Napierville;

Il est également résolu que la municipalité de Napierville autorise les citoyens des municipalités environnantes à utiliser les infrastructures au même coût que les citoyens de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de janvier 2018.

2018-01-006 Services de Sécurité incendies: Test annuel APRIA

Résolution #2018-01-006 : Services de Sécurité incendies: Test annuel APRIA

CONSIDÉRANT QUE les essais d'ajustement quantitatif des respirateurs pour le Service de Sécurité incendies doivent être fait annuellement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du service de Sécurité incendies à procéder aux tests d'appareils de protection respiratoire isolant autonome pour l'année 2018 pour un montant maximal de 2000\$.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-007 Autorisation au ministère de la sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la loi sur la sécurité

Résolution #2018-01-007 : Autorisation au ministère de la sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la loi sur la sécurité incendie au coordonateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendies tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Napierville sont enregistrés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

incendie au coordonateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de- Napierville.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville souhaite que le coordonnateur en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont enregistrés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Napierville en vertu de l'article 34 de la loi sur la sécurité incendies.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Napierville en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-008 Service de Sécurité incendies: Approbation du rapport de l'an 5 (Schéma couverture de risque)

Résolution #2018-01-008 : Service de Sécurité incendies: Approbation du rapport de l'an 5 (Schéma couverture de risque)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'adopter le Plan de Mise en Oeuvre de la 5e année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

ADOPTÉE

2018-01-009 Service de Sécurité incendies: Radios portatives

Résolution #2018-01-009 : Service de Sécurité incendies: Radios portatives

CONSIDÉRANT QUE les équipements de radio portatives sont vieillissantes et qu'on doit procéder au renouvellement de celle-ci pour la sécurité des pompiers;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à une dépense approximative de 3,500\$ pour l'achat et/ou la location des radios portatives.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Correspondance

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Lettre de la **Marg'elle** concernant la campagne de 12 jours contre l'élimination des violences envers les femmes.

Demande de don de **RIAPAS**, réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociale.

Remerciement de la **Société Sourire** sans fin pour le parrainage de la Municipalité.

Félicitations de la **Région Montérégie-District Sud** envers la Mairesse pour sa réélection.

Lettre de félicitations du **Premier Ministre, monsieur Philippe Couillard**, pour la réélection de Madame Chantale Pelletier.

Programme de **Québec branché** pour un projet de communication d'internet haut débit dans 21 collectivités.

Demande d'appui pour la campagne de financement de la **Société d'histoire XI** pour l'année 2018.

Communiqué de la **Chambre des communes du Canada** dont le sujet est : Le programme Emplois d'été Canada est de retour.

Lettre de revendication de **madame Yvette Champagne**, adressée à madame Chantale Pelletier, Mairesse.

Demande d'implication financière pour 2018 du **Grenier aux trouvailles**.

Demande de commandite pour le 35^e anniversaire du **Club de patinage artistique de Napierville**.

Félicitations de la firme **TetraTech** pour la réélection de madame Chantale Pelletier, Mairesse.

Lettre de la **Société d'habitation Québec** concernant l'approbation du budget 2018.

Lettre de la **Sécurité Publique Québec**, concernant les prévisions budgétaire 2018 de son service de Police.

Lettre de présentation du Major Rob Unger, personne ressource du 34 e **groupe-brigade du Canada**.

Invitation de la Municipalité de Saint-Valentin, du 7 au 14 février à l'occasion du festival de l'amour; une autre invitation au party des fêtes de Brenda Shanahan le 20 décembre de 11h à 14h à Châteauguay; une autre du gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec à une conférence de presse le lundi 11 décembre au MRC les jardins de Napierville.

Urbanisme

Urbanisme



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Rapport du responsable de l'urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de janvier 2018.

2018-01-010 Nomination des membres du CCU

Résolution #2018-01-010 : Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU doivent être nommés par résolution à tous les 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'urbanisme a demandé à tous les membres en poste leur volonté de poursuivre leur mandat;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De nommer les personnes suivantes membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une période de 2 ans, Madame Marjolaine Hébert et Messieurs Raymond Archambault, Jean-François Côté et Bruno Duhaime.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de janvier 2018.

2018-01-011 Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2018

Résolution #2018-01-011 : Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, des flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable tout au long de l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-01-012 Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem

Résolution #2018-01-012 : Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit un site de dépôt de neiges usées dans un des étangs non utilisé pour le traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du Ministère de l'Environnement, un suivi de la qualité des eaux souterraine et de surface dudit site doit être effectué à tous les ans.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au prélèvement d'échantillon dans les trois puits d'observation à proximité du site de dépôt de neiges usées conformément au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement.

CONSIDÉRANT QUE la firme « TechnoRem » a produit une offre de services pour les prélèvements, analyses et rapport pour l'année 2018 au coût de 2,461\$ plus les taxes en date du 9 janvier 2018;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de TechnoRem au coût de 2,461\$ plus les taxes pour les services ci-dessus décrits pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-01-013 Bâtiment piste cyclable: Installation de caméras

Résolution #2018-01-013 : Bâtiment piste cyclable: Installation de caméras

CONSIDÉRANT QUE par mesure de sécurité et par mesure de conservation de nos bâtiments il est nécessaire dans le cas du petit bâtiment de la piste cyclable d'installer des caméras de surveillance afin de réduire le vandalisme qui sévit à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics possède déjà un système de surveillance par caméra;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été présentée par la firme Caméra Cachée inc. en date du 8 novembre 2017 au coût de 3,460\$ plus les taxes conditionnellement à un essai de télémétrie au montant de 250\$ plus les taxes suivant soumission #1017-9288.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à mandater ladite firme pour l'achat et l'installation des caméras au bâtiment de la piste cyclable.

ADOPTÉE

2018-01-014 Nettoyage du puits St-Martin

Résolution #2018-01-014 : Nettoyage du puits St-Martin

CONSIDÉRANT QUE le puits St-Martin est foré dans le socle rocheux et que les fissures du roc se colmatent au fil des ans et qu'il est nécessaire d'intervenir pour conserver une bonne capacité de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie «R.J. Lévesque & Fils Ltée» a produit une offre de service en date du 9 janvier 2018 pour le nettoyage dudit puits au coût de 15,450.00\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie «R.J. Lévesque & Fils Ltée» au montant de 15,450.00\$ plus les taxes pour le nettoyage du puits St-Martin.

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2018-01-015 Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en janvier 2018

Résolution #2018-01-015 : Comptes à payer du mois de décembre 2017 payable en janvier 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2017 payable en janvier 2018 soit:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Municipalité au montant de 71,663.50\$
Bibliothèque au montant de 1,417.39\$
Loisirs au montant de 11,003.86\$
Incendie au montant de 15,392.48\$

ADOPTÉE

2018-01-016 Comptes à payer pour le mois de janvier 2018

Résolution #2018-01-016 : Comptes à payer pour le mois de janvier 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2018 soit:

Municipalité au montant de 56,489.92\$
Bibliothèque au montant de 381,00\$
Loisirs au montant de 55,30\$
Incendie au montant de 893,19\$
Salaire des pompiers pour le mois de décembre 2017 31,597.49\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h01, car sa conjointe est une employée administrative.

2018-01-017 Comptes payés durant le mois de décembre 2017

Résolution #2018-01-017 : Comptes payés durant le mois de décembre 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de décembre 2017 soit:

Municipalité au montant de 137,715.18\$
Bibliothèque au montant de 895.51\$
Loisirs au montant de 13,900.42\$
Incendie au montant de 1,829.26\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h02

2018-01-018 Comptes à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

Résolution #2018-01-018 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 13,821.63\$ suivant liste soumise à cet effet.

Nom des fournisseurs	Descriptions	Montants	# des factures
TechnoRem inc.	62% de la facturation pour les services professionnels rendus pour le remplacement du puits	13,821.63\$	5385



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2018-01-019
Article
Promotionnel
Daniel Dupuis

Résolution #2018-01-019 : Article Promotionnel Daniel Dupuis

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Article Promotionnel Depuis* au montant de 2,005.51\$ représentant l'achat d'uniforme pour les pompiers du service de Sécurité incendies de Napierville/ Saint-Cyprien-de-Napierville suivant la facture numéro 16307.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-020
Comptes à
payer: Refuge
A.M.R.

Résolution #2018-01-020 : Comptes à payer: Refuge A.M.R.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Refuge A.M.R.* au montant de 2,018.67\$ représentant les frais et services rendus pour les chats et chiens sur le territoire de la municipalité de Napierville suivant la facture numéro NAPI 2017-11+12.

ADOPTÉE

2018-01-021
Comptes à
payer:
Mangeons
Maison

Résolution #2018-01-021 : Comptes à payer: Mangeons Maison

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Mangeons Maison* au montant de 2,114.39\$ représentant le souper de Noël des employés municipaux suivant la facture du 20 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-01-022
Comptes à
payer: BC2
Groupe
Conseil inc.

Résolution #2018-01-022 : Comptes à payer: BC2 Groupe Conseil inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *BC2 Groupe Conseil inc.* au montant de 2,127.04\$ représentant la facturation finale pour l'évaluation d'options de modification pour le projet de construction d'une future piscine intérieure suivant la facture numéro FAC21108.

ADOPTÉE

2018-01-023
Comptes à
payer:
Toromont Cat

Résolution #2018-01-023 : Comptes à payer: Toromont Cat

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Toromont Cat* au montant de 2,567.25\$ représentant l'achat de pièces d'articulation pour l'unité # 21 (pépine) suivant la facture numéro 9100511680.

ADOPTÉE

2018-01-024
Comptes à
payer:
Equiparc
Manufacturier
d'Équipement
de Parcs inc.

Résolution #2018-01-024 : Comptes à payer: Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture d'*Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.* au montant de 2,751.35\$ représentant l'achat de deux bancs pour le Parc Charbonneau et d'un contenant à recyclage pour l'aire de repos situé au CLD suivant la facture numéro 16809.

ADOPTÉE

2018-01-025
Comptes à
payer: Iclie

Résolution #2018-01-025 : Comptes à payer: Iclie

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture d'*Iclie* au montant de 2,793.89\$ représentant les frais d'hébergement du site web ainsi que les frais des courriels des membres de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 suivant la facture numéro 25128.

ADOPTÉE

2018-01-026
Comptes à
payer: Emco
Corporation

Résolution #2018-01-026 : Comptes à payer: Emco Corporation

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Emco Corporation* au montant de 3,391.76 \$ représentant l'achat d'une borne fontaine de modèle Brigadier M-67 pour la rue Forget suivant la facture numéro 24808225-00.

ADOPTÉE

2018-01-027
Comptes à
payer:
SOLutions
Solu-NET inc.

Résolution #2018-01-027 : Comptes à payer: SOLUTIONS Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *SOLUTIONS Solu-NET inc.* au montant de 3,569.97\$ représentant l'entretien du centre communautaire pour la période du 1er au 29 décembre 2017 suivant la facture numéro 2228.

ADOPTÉE

2018-01-028
Comptes à
payer:
Fédération
Québécoise
des
Municipalités

Résolution #2018-01-028 : Comptes à payer: Fédération Québécoise des Municipalités

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Fédération Québécoise des municipalités (FQM)* au montant de 3,572.16\$ représentant l'adhésion 2018 de la municipalité de Napierville à la FQM suivant la facture numéro 18-0616.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-01-029 Comptes à payer: CLD des Jardins- de-Napierville

Résolution #2018-01-029 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *CLD des Jardins-de-Napierville* au montant de 3,698.30\$ représentant les frais d'impression de la programmation régionale hiver 2018 pour le service des loisirs suivant la facture numéro CLD-4517.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-030 Comptes à payer: Telmatik

Résolution #2018-01-030 : Comptes à payer: Telmatik

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Telmatik* au montant de 3,914.90\$ représentant les frais d'abonnement au système d'alerte et notifications aux citoyens pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 suivant la facture numéro 174524.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-031 Comptes à payer: Cummins Est du Canada SEC

Résolution #2018-01-031 : Comptes à payer: Cummins Est du Canada SEC

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Cummins Est du Canada SEC* au montant de 4,943.93\$ représentant le remplacement de l'inverseur automatique de courant de la génératrice au poste de pompage principal suivant la facture numéro 001-52532.

ADOPTÉE

2018-01-032 Comptes à payer: Le buffet du chef

Résolution #2018-01-032 : Comptes à payer: Le buffet du chef

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le buffet du chef* au montant de 5,194.57\$ représentant le repas pour le souper de Noël pour les personnes du 3ième âge suivant la facture numéro 6590.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-033 Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Résolution #2018-01-033 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Les équipements Lapierre inc.* au montant total de 12,453.98\$ représentant l'achat de deux barils de flocon 260 pour l'usine de filtration et la réparation de la pompe de production d'eau potable de modèle CR45-1 pour l'usine de filtration suivant les factures numéro 310575 et 312088.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-01-034

**Comptes à
payer:
L'atelier
Urbain**

Résolution #2018-01-034 : Comptes à payer: L'atelier Urbain

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *L'atelier Urbain* au montant de 9,749.88\$ représentant 40% de la facturation pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme suivant la facture numéro 84715.

ADOPTÉE

2018-01-035

**Comptes à
payer: PG
Solutions inc.**

Résolution #2018-01-035 : Comptes à payer: PG Solutions inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *PG Solutions inc.* au montant total de 20,488.56\$ représentant les frais de contrat, l'entretien et le soutien des applications du système informatique de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 suivant les factures numéro CESA24613 et CESA24042.

ADOPTÉE

2018-01-036

**Permis
d'exploitation
de salles
publiques**

Résolution #2018-01-036 : Permis d'exploitation de salles publiques

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être émis par la municipalité afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors de réception.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, le Chalet des Loisirs et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et pour le Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'année 2018 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE

2018-01-037

**Ministère des
Transports :
Permis
d'intervention**

Résolution #2018-01-037 : Ministère des Transports : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce Ministère;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville demande au Ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics, à signer ces permissions de voirie et ces permis d'intervention;

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

2018-01-038
Site web:
Renouvellement
contrat de
Monsieur
Raymond
Archambault

Résolution #2018-01-038 : Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité est terminé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Archambault accepte de renouveler son contrat pour l'année 2018 aux mêmes termes et conditions que celui de 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Monsieur Archambault;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité aux mêmes termes et conditions que celui de 2017, à savoir au taux horaire de 20\$.

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, le contrat d'engagement à intervenir entre la municipalité et Monsieur Raymond Archambault.

ADOPTÉE

2018-01-039
Programme
Emploi-Été
2018

Résolution #2018-01-039 : Programme Emploi-Été 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

1. Que la municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet «Programme Emploi été» pour le service des loisirs ainsi que pour les travaux publics de la municipalité de Napierville et que Madame Chantale Pelletier, mairesse et/ou Madame Julie Archambault, directrice générale, est/sont autorisé(s) au nom de la municipalité de Napierville à signer tout document officiel concernant le dit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

2. Que la municipalité de Napierville s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Demande de
don ou
commandite

Demande de don ou commandite



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-01-040 Demande de don ou commandite: Festival de la Saint-Valentin

Résolution #2018-01-040 : Demande de don ou commandite: Festival de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saint-Valentin en collaboration avec la Fondation des maladies du coeur se tiendra du 7 au 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE durant ce festival un souper Amour et Amitié est organisé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 260\$ au Festival de la Saint-Valentin représentant l'achat de 4 billets pour ledit souper.

ADOPTÉE

2018-01-041 Demande de don ou commandite: Société d'histoire des XI

Résolution #2018-01-041 : Demande de don ou commandite: Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoires des XI a été fondé pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2018 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2018-01-042 Demande de don ou commandite: Club de patinage artistique

Résolution #2018-01-042 : Demande de don ou commandite: Club de patinage artistique

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique de Napierville organise sa revue sur glace 2018;

CONSIDÉRANT QU'un programme souvenir sera remis à tous les spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme à but non lucratif;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 150\$ pour une demi-page dans le programme-souvenir de la revue sur glace 2018 du Club de Patinage Artistique de Napierville.

ADOPTÉE

2018-01-043 Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

Résolution #2018-01-043 : Contribution financière: Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale est maintenant terminée et qu'une nouvelle entente nous a été transmise en date du 18 décembre 2017;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente le montant per capita est de 0.16\$ pour les années 2018 et 2019 et de 0.17\$ per capita pour l'année 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la somme de 574.56\$ à la Croix-Rouge canadienne représentant la contribution municipale pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Contributions financières

2018-01-044 Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Infrastructures

Contributions financières

Résolution #2018-01-044 : Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Infrastructures

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL;

CONSIDÉRANT QU'il y a 89 enfants de Napierville inscrits au Hockey Mineur de Beaujeu et 32 enfants de Napierville inscrits au CPA de Napierville pour la saison 2017-2018 suivant listes fournies par lesdits organismes.

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité de Napierville pour l'année 2018 relativement à la réparation de la zamboni et au remplacement du système de refroidissement de la glace s'élève à 13,233.23 \$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 30,173.23\$ au Centre Sportif Régional Groupe DPJL représentant l'aide financière accordée pour l'année 2018 soit 12,460\$ pour le Hockey Mineur de Beaujeu, 4,480\$ pour le CPA de Napierville et 13,233.23\$ pour la contribution au remplacement des infrastructures.

ADOPTÉE

2018-01-045 Regroupement des personnes handicapées

Résolution #2018-01-045 : Regroupement des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit le *Regroupement des personnes handicapées-Région du Haut-Richelieu inc.* à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 11,996\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2018;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 11,996\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2018-01-046
Demande
d'appui:
Milieus
humides -
Financement
des nouvelles
responsabilités

Résolution #2018-01-046 : Demande d'appui: Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2018-01-047
Avis de
motion
règlement
numéro 421-2
(Pouvoir
d'autorisation
des dépenses)

Résolution #2018-01-047 : Avis de motion règlement numéro 421-2 (Pouvoir d'autorisation des dépenses)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 421-2 modifiant le règlement numéro 421-1 relativement au pouvoir d'autorisation des dépenses.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-01-048
Programme
TECQ 2014-
2018:
Rembourse
ment du
fonds
d'administra
tion

Résolution #2018-01-048 : Programme TECQ 2014-2018: Remboursement du fonds d'administration

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 la municipalité de Napierville a adopté le règlement numéro 422 décrétant un emprunt et une dépense de 590,521\$ pour l'exécution de travaux pour les égouts, l'eau potable, pour compléter l'aménagement du bâtiment de service du terrain de soccer et pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales le 23 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dépense nette de 396.85\$ a été payée à l'entreprise McNeil Électrique inc. à même le fonds d'administration afin de couvrir le montant requis pour l'installation d'un disjoncteur lors de la construction du nouveau puits suivant facture numéro 515;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense s'inscrit dans les priorités du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant aurait dû être payé à même le règlement d'emprunt numéro 422;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 396,85\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 422.

ADOPTÉE

Varia

Varia



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Madame Lucie Deland et Monsieur Serge Bisaillon.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2018-01-049 Levée de l'assemblée

Résolution #2018-01-049 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h23.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE